



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
5 avril 2017
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-douzième session
Point 20 de la liste préliminaire*
Développement durable

Conseil économique et social
Session de 2017
Point 11 de l'ordre du jour
Application et suivi des textes
issus des grandes conférences
et réunions au sommet organisées
par les Nations Unies

Intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les entités du système des Nations Unies ont été priées d'intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable dans l'ensemble de leurs travaux. Les quatre rapports d'étape présentés depuis ont souligné que l'intégration du développement durable supposait une approche intégrée du développement, le décloisonnement et l'amélioration de la coordination intersectorielle, et cela dans et entre les organisations.

Le présent rapport examine la question de l'intégration du développement durable dans le contexte du programme de développement durable à l'horizon 2030, programme universel et porteur de transformation qui est devenu le cadre global de l'action engagée par le système des Nations Unies pour promouvoir le développement durable, éliminer la pauvreté et ne laisser personne de côté. Les objectifs de développement durable, qui sont au cœur du Programme 2030, sont interdépendants et indivisibles, de sorte que les progrès vers un objectif donné iront nécessairement de pair avec des progrès vers tous les autres. Les organisations du système des Nations Unies n'ignorent pas l'importance de ce caractère intégré et global et elles façonnent leurs priorités, plans et programmes stratégiques en conséquence. Les liens entre effort de développement durable et progrès dans les domaines des affaires humanitaires et de la paix et la sécurité sont également notés.

* [A/72/50](#).



Le présent rapport fait le point sur ce que font les organisations du système des Nations Unies pour intégrer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans leurs programmes, notamment par le processus de planification stratégique, l'élaboration de directives actualisées et d'outils à l'usage des équipes de pays des Nations Unies, l'appui aux États Membres qui souhaitent présenter à titre facultatif des rapports sur leurs progrès vers les objectifs de développement durable, les sommets régionaux et mondiaux et les rapports analytiques, entre autres. Le rapport traite également de la façon dont le système des Nations Unies s'emploie à rendre ses propres installations et opérations de gestion plus durables.

I. Introduction

1. À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012, les États Membres ont renouvelé l'engagement mondial en faveur du développement durable et ont défini une vision ambitieuse de « L'avenir que nous voulons »¹, tournée vers l'élimination de la pauvreté et de la faim. Ils ont souligné que cette vision ne se réaliserait que par une volonté « d'intégrer le développement durable à tous les niveaux », en respectant les liens et l'interdépendance des dimensions économique, sociale et environnementale du développement.

2. Au cours des trois années qui ont suivi cette Conférence, les États Membres ont arrêté 17 objectifs qui allaient former le noyau du programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté en septembre 2015. Dans le document final de la Conférence, « Transformer notre monde : le programme de développement durable à l'horizon 2030 »², les États membres ont invité le système des Nations Unies à aligner ses travaux pour appuyer l'exécution du Programme 2030, et par conséquent à intégrer le développement durable dans ses priorités et programmes.

3. Dans la résolution 71/223 de l'Assemblée générale, les États Membres ont renouvelé l'appel à l'intégration lancé à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et inscrit dans le programme de développement durable à l'horizon 2030. Ils ont demandé l'intégration plus poussée des trois dimensions dans tout le système des Nations Unies et ont prié le Secrétaire général de continuer de rendre compte à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, des progrès accomplis à cet égard, notamment pour examen par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Le présent rapport a été établi en réponse à cette demande, et fait fond sur les quatre précédents rapports du Secrétaire général consacrés à l'intégration des trois dimensions du développement durable (A/71/76-E/2016/55; A/70/75-E/2015/55; A/69/79-E/2014/66; A/68/79-E/2013/69).

II. Une vision intégrée

4. Dans le contexte actuel de l'ONU, l'intégration du développement durable se traduit souvent par l'intégration du programme de développement durable à l'horizon 2030, qui combine des objectifs sociaux, environnementaux et économiques. Le Programme 2030 représente un changement radical de l'approche adoptée par le système des Nations Unies et le monde en général en matière de développement, et il poursuit le travail vital des objectifs du Millénaire pour le développement mais en insistant sur l'universalité, l'intégration et la nécessité de ne laisser personne de côté. Les objectifs du Millénaire ont été élaborés par les experts du système des Nations Unies sur la base de la Déclaration du Millénaire, qui a été la matrice des grands textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les années 1990³. Les objectifs de développement durable, d'autre part, ont émergé d'un long processus dynamique dirigé et pris en main par les États Membres eux-mêmes, et ils s'appliquent à tous les pays, en développement comme développés. Cette appropriation et cette universalité, conjuguées au

¹ Résolution 66/288 de l'Assemblée générale.

² Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

³ Dont la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, la Conférence internationale sur la population et le développement, la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et le Sommet mondial pour le développement social.

caractère intégré des objectifs de développement durable, fait du Programme 2030 une feuille de route transformative pour le XXI^e siècle.

5. Les États Membres considèrent que le Programme d'action d'Addis-Abeba adopté en 2015 à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement est ancré dans le principe de développement durable, qui fait partie intégrante du programme de développement durable à l'horizon 2030. En association avec l'objectif 17 relatif au partenariat mondial, le Programme d'Addis-Abeba identifie un large éventail de ressources financières et non financières requises pour que les pays réalisent pleinement les objectifs de développement durable, à savoir notamment des capacités, des connaissances, des moyens scientifiques et technologiques, des informations et des données. Le Programme d'Addis-Abeba insiste sur le fait que la réalisation effective nécessitera des interventions publiques énergiques et durables assorties d'efforts de la part d'une série d'acteurs, dont le secteur privé.

6. Le programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable offrent une vision globale du développement et s'appuient sur un certain nombre de processus intergouvernementaux et leurs résultats. Au-delà du Programme d'action d'Addis-Abeba les résultats pertinents sont notamment les modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), le Programme d'action de Vienne, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le Nouveau programme pour les villes et le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020. Ces résultats procèdent tous de l'axiome selon lequel le développement durable fondé sur une approche équilibrée de ses dimensions sociales, environnementales et économiques, et sur une volonté d'équité dans et entre les pays et entre les générations actuelles et futures, est la seule façon d'accomplir des progrès durables dans le monde d'aujourd'hui.

7. Les États membres constatent de plus en plus que le développement et l'aide humanitaire ont le potentiel voulu pour contribuer à l'obtention de résultats partagés qui réduisent le risque et la vulnérabilité, et notent aussi le rôle de la paix et de la sécurité au service de résultats en matière de développement durable. Dans sa résolution [2282 \(2016\)](#) sur la pérennisation de la paix, le Conseil de sécurité a souligné la nécessité d'avoir une approche globale de cette pérennisation misant en particulier sur la promotion d'une croissance économique soutenue et durable, l'élimination de la pauvreté, le développement social et le développement durable, entre autres priorités. L'Assemblée a insisté sur les mêmes concepts dans ses propres résolutions, De même, lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, les dirigeants mondiaux ont reconnu l'importance de la diplomatie préventive, du développement durable, de l'action climatique, des droits de l'homme et des sociétés inclusives pour prévenir les crises humanitaires et en atténuer l'impact⁴.

⁴ Résumé du Président, « Standing up for humanity : committing to action » au Sommet mondial sur l'action humanitaire mondial, Istanbul, 23 et 24 mai 2016. Disponible à l'adresse : <https://consultations.worldhumanitariansummit.org/bitcache/5171492e71696bcf9d4c571c93dfc6dcd7f361ee?vid=581078&disposition=inline&op=view>
<https://consultations.worldhumanitariansummit.org/bitcache/5171492e71696bcf9d4c571c93dfc6dcd7f361ee?vid=581078&disposition=inline&op=view>.

Résolution sur l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

8. L'Assemblée générale s'est fait l'écho de cet engagement d'intégration intersectorielle dans sa résolution 71/243 relative à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Elle y a réaffirmé le caractère universel et transformatif du programme de développement durable à l'horizon 2030 et a appelé à une réorganisation complète du système des Nations Unies pour le développement pour garantir une approche cohérente, coordonnée et intégrée du soutien apporté aux États membres.

9. Dans sa résolution 71/243, l'Assemblée a affirmé la nécessité de progresser vers une action intégrée en réponse à l'intégration et au caractère indivisible du Programme de développement durable à l'horizon 2030, a appelé le système des Nations Unies pour le développement à intensifier ses efforts de manière souple, agile, cohérente, coordonnée et intégrée et lui a demandé d'intégrer le Programme de développement durable à l'horizon 2030, selon qu'il conviendrait, dans les travaux de chacune de ses entités. Il a également été demandé aux entités du système de refléter le Programme 2030 dans leurs plans stratégiques, de consacrer et mobiliser des ressources suffisantes pour répondre au caractère intégré de l'agenda et à assurer une approche cohérente des interconnexions et éléments intersectoriels des objectifs de développement durable, y compris par la reconnaissance des liens entre développement, réduction des risques de catastrophe, action humanitaire et pérennisation de la paix. En outre, la résolution met l'accent sur la nécessité d'accroître la transparence, l'obligation de responsabilité et la réactivité pour maximiser l'impact, les résultats et l'efficacité de l'Organisation au service de la réalisation des objectifs de développement durable.

Engagement du Secrétaire général en faveur de la prévention par l'intégration

10. Lorsque le Secrétaire général António Guterres, a pris ses fonctions au début de 2017, il a indiqué clairement qu'il voyait le développement durable comme une fin importante en soi, mais aussi comme un élément essentiel de la promotion de la paix. Il a noté que les liens entre le Programme 2030 et la pérennisation de la paix se trouvaient non seulement dans l'objectif 16 (des institutions solides et des sociétés inclusives), mais aussi dans l'ensemble des 17 objectifs⁵. Il a souligné que les conflits trouvaient leur origine dans la concurrence pour le pouvoir et les ressources, dans les inégalités, la marginalisation et l'exclusion, la mauvaise gouvernance, la faiblesse des institutions et le sectarisme, et qu'ils étaient exacerbés par le changement climatique, la croissance démographique et la mondialisation de la criminalité et du terrorisme⁶. Le Secrétaire général poursuit des approches intégrées face à ces défis. Dans ce contexte, il souligne également la nécessité d'intensifier l'action diplomatique, en partenariat avec les organisations régionales.

⁵ Voir la contribution du Secrétaire général au dialogue de haut niveau intitulée « Bâtir une paix durable pour tous : synergies entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la préservation de la paix », 24 janvier 2017.

⁶ Voir l'allocution du secrétaire générale au dialogue de haut niveau « Bâtir une paix durable pour tous : synergies entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la préservation de la paix », 24 janvier 2017.

III. Année de transition

Travaux du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination

11. Tout au long de la période considérée, l'intégration du développement durable dans les travaux du système des Nations Unies a également été facilitée par les travaux des mécanismes de coordination interinstitutions, en particulier le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et ses organes subsidiaires. En avril 2016, le CCS a adopté une série de principes communs visant à orienter le soutien que le système des Nations Unies apporte à la mise en œuvre intégrée du Programme 2030, en mettant l'accent sur l'attachement du système des Nations Unies à l'initiative et à la maîtrise nationales, aux approches fondées sur les résultats de la mise en œuvre, centrées sur l'humain et ne laissant personne de côté. Le CCS a également affirmé que la prévention et le règlement des crises, l'élimination de leurs causes profondes, la gestion du risque, le renforcement de la résilience et la préservation de la paix étaient des objectifs communs de l'ensemble du système des Nations Unies. L'application de normes élevées de transparence et de responsabilité et la prestation de services axée sur les résultats sont également prioritaires.

12. Le CCS a en outre adopté une « déclaration d'engagement », élaborée par le Comité de haut niveau sur les Programmes sur l'importance de la lutte contre les inégalités et la discrimination dans le cadre de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Par cette déclaration, les membres du CCS ont scellé l'appui du système des Nations Unies au service des ambitions des États Membres qui aspirent à un monde plus égalitaire et respectueux des droits de l'homme et de la dignité humaine, et ils ont décidé de mettre cet impératif au centre des cadres stratégiques, des schémas d'orientation et des plans d'action mondiaux pour servir la mise en œuvre du Programme 2030. Un cadre d'action commun des Nations Unies sur l'égalité et la non-discrimination a été élaboré pour concrétiser l'engagement annoncé; il présente une approche cohérente et stratégique englobant l'ensemble du système pour lutter contre les inégalités et la discrimination et entièrement ancrée dans les règles et normes de l'Organisation des Nations Unies.

13. Par l'intermédiaire également du Comité de haut niveau sur les Programmes, le CCS a élaboré et adopté en 2016 huit principes de base communs régissant l'approche de l'action climatique à l'échelle du système des Nations Unies. Ces principes mettent l'accent sur la nécessité de maximiser les synergies entre le programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques, de renforcer la réactivité du système des Nations Unies aux besoins des États membres et de nouer des partenariats inclusifs avec des acteurs très divers.

14. En mars 2017, dans le but de renforcer les principes de base communs et de les rendre opérationnels, les entités du système des Nations Unies ont adopté sous les auspices du Comité de haut niveau sur les Programmes une approche stratégique de l'action climatique en cherchant à promouvoir et orienter l'action commune et à produire des co-avantages dans les différents accords mondiaux. L'approche stratégique identifie huit domaines thématiques qui bénéficieraient d'une collaboration élargie et améliorée entre les entités du système des Nations Unies : conseils normatifs sur le changement climatique; liens entre les contributions déterminées au niveau national et la réalisation des objectifs de développement durable; résilience climatique et réduction des risques de catastrophe; science, technologies, connaissance et innovation; données et observations; financement de l'action climatique et investissement; changement climatique, développement durable, paix et sécurité, binôme aide humanitaire et droits de l'homme; éducation,

plaidoyer et action collaborative. La mise en œuvre et les points d'impact de cette approche stratégique mobiliseront les mécanismes de coordination interinstitutions existants de manière à promouvoir de nouvelles initiatives conjointes intégrées.

15. Dans les pays de programme, les demandes d'appui adressées à l'ONU pour la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 se sont multipliées, et près de 100 coordonnateurs résidents et équipes de pays ont déclaré avoir été sollicités. Comme indiqué plus loin, en 2016 le Groupe des Nations Unies pour le développement s'est appuyé sur les principes communs du CCS pour aider l'Organisation à appuyer l'intégration et l'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030, notamment en proposant des éléments de politique générale.

16. Les organisations du système des Nations Unies entendent aussi s'assurer que leurs infrastructures opérationnelles et leurs modèles institutionnels sont optimisés pour soutenir l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans son plan stratégique 2017-2020 adopté récemment, le Comité de haut niveau sur la gestion s'est engagé à œuvrer en faveur d'un système des Nations Unies mieux intégré, mieux coordonné, plus responsable et transparent dans ses activités. Les programmes interconnectés d'aide humanitaire, de développement et de paix seront mieux servis par les nouvelles approches des modèles d'institutionnels et des ressources humaines que le système des Nations Unies, par l'intermédiaire du Comité de haut niveau, s'est engagé à appliquer.

Intégrer le développement durable dans les plans stratégiques

17. Dans la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet, les États Membres ont appelé à intégrer le développement durable dans les travaux des entités des Nations Unies. Dans la résolution 71/243 de l'Assemblée sur la même question, les États membres ont renouvelé l'appel à continuer d'intégrer le Programme 2030 dans les travaux de chaque entité du système des Nations Unies et, plus particulièrement, à intégrer les objectifs de développement durable dans leurs documents de planification stratégique. Ils ont en outre demandé aux entités de définir une approche commune pour contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030 lors de diverses réunions du Conseil exécutif pendant toute l'année 2016. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont pris la décision d'inclure un chapitre commun dans chacun de leurs plans stratégiques⁷.

18. D'une manière générale, les organisations du système des Nations Unies prennent des mesures, en utilisant diverses approches, pour aligner leurs travaux sur le programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Réseau de planification stratégique des Nations Unies, instance informelle de planification stratégique et de gestion du personnel axée sur les résultats couvrant l'ensemble du système des Nations Unies, a fait le point à sa récente réunion annuelle et constaté que la plupart des organisations pouvaient faire état d'un progrès ou d'un autre de cet alignement⁸.

⁷ Voir www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/executive%20board/2017/first%20regular%20session%202017/draft%20decision%2020171%20140217%20final%20as%20adopted%20advance%20unedited%20copy.pdf?vs=2107

⁸ Tenue les 1 et 2 décembre 2016 à Rome; 50 planificateurs stratégiques de 22 organismes des Nations Unies ont participé à la réunion : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds International de développement agricole (FIDA), l'Organisation

19. Plusieurs organisations ont examiné leurs plans stratégiques ou plans à moyen terme et ont présenté les résultats à leurs organes directeurs (par exemple, le PAM, la FAO, l'OIT, le PNUD, les commissions régionales); d'autres comptent mettre en place un mécanisme interne d'examen et d'évaluation (par exemple, l'UIT, le FIDA) d'ici à la fin de 2017. Le processus d'alignement général est rendu plus complexe par le fait que les organisations s'emploient simultanément à intégrer d'autres engagements mondiaux et résultats liés à leurs mandats et missions de base, y compris l'Accord de Paris et le Programme d'action d'Addis-Abeba.

20. Si la plupart des organisations s'emploient à aligner leur programmation globale sur l'ensemble du programme de développement durable à l'horizon 2030, certaines ont commencé d'accorder la priorité aux objectifs de développement durable les plus proches des mandats de base de l'Organisation. D'autres font également des analyses pour déterminer les cibles d'objectifs qui leur permettraient d'apporter des appuis à travers les programmes existants et d'obtenir des résultats concrets dans des délais relativement courts. Les organisations ont constaté la tension qui existait entre la polarisation vers les données et les indicateurs existants (souvent hérités de l'ère des objectifs du Millénaire pour le développement) et le renforcement des capacités d'évaluation des progrès accomplis au regard de la nouvelle série d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

21. Les organisations des Nations Unies, notamment FAO, FIDA, UIT, HCDH, ONUSIDA, PNUD, PNUE, VNU, ONU-Femmes et PAM, ont mis au point une série de systèmes de suivi interne des résultats, des tableaux de bord, des rapports et des notes de compte rendu des résultats pour intégrer les objectifs de développement durable dans leur programmation. C'est ainsi par exemple que le PNUE a créé un portail en ligne des objectifs de développement durable qui permet de cartographier les partenariats autour des différents objectifs. L'UIT a conçu un outil pour rendre compte de son action pour les différents objectifs de développement durable, et la FAO a mis au point un tableau de bord pour suivre la courbe des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Le VNU suit maintenant les plus de 26 500 affectations annuelles en ligne et sur site de Volontaires des Nations Unies par Objectif de développement durable et les affectations en ligne de Volontaires par indicateur de développement durable.

22. Au niveau régional, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a mis au point un modèle de politique intégrée pour identifier les liens croisés entre les objectifs de développement durable⁹. En outre, la CESAP

internationale du Travail (OIT), Union internationale des télécommunications (UIT), le Centre du commerce International (CCI), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Bureau de la Coordination des affaires humanitaires, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Bureau des Nations Unies pour les affaires spatiales, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le Crime (UNODC), le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), les Volontaires des Nations Unies (VNU), l'Union postale universelle (UPU), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

⁹ Pour obtenir de plus amples renseignements sur le modèle utilisé pour déterminer la priorité et séquençage au niveau national des 17 objectifs de développement durable, voir Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2016: Adapting the 2030 Agenda for Sustainable Development at the National Level* (Bangkok, 2016). Consultable à l'adresse [www.ifoam-eu.org/sites/default/files/pr.earth day 0.pdf](http://www.ifoam-eu.org/sites/default/files/pr.earth%20day%200.pdf).

et la Commission économique pour l'Europe (CEE) soutiennent conjointement le Programme spécial des Nations Unies pour les économies des pays d'Asie centrale, plate-forme sous-régionale pour l'Asie centrale de l'intégration des trois dimensions du développement durable dans les stratégies nationales de développement, ainsi que de l'examen des rapports et de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le cadre des forums régionaux et mondiaux correspondants. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a identifié trois domaines prioritaires (pôle eau – énergie; pôle sécurité alimentaire, pauvreté et travail décent; pôle croissance durable, égalité, inclusion et justice) où la région peut tester une méthode d'analyse des liens entre les objectifs et les cibles dans différents secteurs.

23. Dans leur planification stratégique, les organisations des Nations Unies considèrent que la mobilisation de ressources financières et non financières est une condition préalable de l'appui à la réalisation des objectifs de développement durable et l'intégration significative du développement durable. Il est clair que l'ONU devra mobiliser un large éventail de capacités, de technologies, de connaissances et de compétences pour promouvoir la mise en œuvre du Programme 2030. Dans le cadre du processus de planification stratégique, les organisations cherchent des moyens novateurs d'obtenir les ressources financières et non financières nécessaires.

Suite donnée au Sommet mondial sur l'action humanitaire

24. À l'issue du Sommet mondial sur l'action humanitaire de mai 2016, le Secrétaire général d'alors, Ban Ki-moon, et les chefs de secrétariat de huit entités des Nations Unies ont publié, avec l'approbation de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale pour les migrations, une déclaration d'engagement par laquelle ils promettent d'agir pour dépasser le clivage aide humanitaire-aide au développement et de privilégier les réalisations collectives qui réduisent les besoins, les risques et la vulnérabilité¹⁰. Il est indiqué dans la déclaration que le programme de développement durable à l'horizon 2030 offre un cadre commun de réalisations dans lequel les acteurs de l'aide humanitaire et ceux du développement peuvent travailler de concert pour assurer la sécurité, la dignité et l'aptitude à prospérer des plus vulnérables et qui intègre la nécessité impérieuse de respecter pleinement les principes humanitaires. Les signataires s'engagent à poursuivre ces réalisations partagées, en fonction du contexte, grâce à i) des données, analyses et éléments d'information mutualisés et combinés; ii) des processus de coordination améliorés en matière de planification et de programmation; iii) un leadership efficace au service des réalisations collectives; iv) des modalités de financement qui servent les réalisations collectives¹¹.

25. Depuis que l'engagement du Sommet a été rendu public, les organisations commencent à lui donner suite dans différents contextes. En février 2017, dans la région d'Afrique de l'Ouest, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le PNUD ont convoqué les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs humanitaires, les donateurs, les organisations non gouvernementales et les représentants des secteurs de l'action humanitaire et du développement pour lancer la nouvelle approche intégrée dans la région. En mars 2017, le Gouvernement du Danemark a organisé avec la Banque mondiale, le Bureau de la coordination des

¹⁰ FAO, Bureau de la Coordination des affaires humanitaires, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), PNUD, FNUAP, HCR, PAM et OMS.

¹¹ Consultable à l'adresse [www.worldhumanitariansummit.org/sites/default/files/media/WHS Action 8 September2016.pdf](http://www.worldhumanitariansummit.org/sites/default/files/media/WHS_Action_8_September2016.pdf) engagement.

affaires humanitaires et le PNUD une rencontre pour prendre acte de l'adhésion au programme au plus haut niveau et en étudier les incidences au niveau des pays pour les entités des Nations Unies, les ONG, d'autres partenaires et les États Membres. En 2017 et en 2018, les discussions engagées au niveau national et régional entretiendront la vigoureuse dynamique d'amélioration des résultats obtenus pour les personnes en situation de vulnérabilité, en particulier celles qui font face à des crises prolongées et récurrentes. L'une des priorités restera d'obtenir et de préserver l'accès humanitaire dans les crises aiguës, mais les interventions devront s'articuler avec des efforts de développement durable à long terme¹².

Transformer les conseils normatifs en stratégies pays : schéma directeur du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

26. Pour faire le point des difficultés et des possibilités inhérentes au Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Groupe des Nations Unies pour le développement a produit une série de principes directeurs devant servir à l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) Le nouveau schéma aiguille la programmation des Nations Unies vers le Programme 2030, en mettant l'accent sur les approches programmatiques d'alignement du développement durable, de l'action humanitaire, des droits de l'homme et des mesures de consolidation de la paix¹³. Comme les principes directeurs, les plans-cadres doivent opérer dans des contextes où d'autres cadres, notamment les plans d'aide humanitaire, seront également en vigueur. L'obligation de ne laisser personne de côté est considérée comme un principe transversal, renforcé par le souci des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la durabilité, de la résilience et de la responsabilité. Le nouveau schéma du PNUAD permet de répondre aux demandes des pays qui commencent à solliciter une aide pour mettre en œuvre le Programme 2030, en s'appuyant sur la démarche du Groupe de développement des Nations Unies en matière d'intégration, d'accélération et d'appui aux politiques, et il intègre les trois dimensions du développement durable et les principes qui sous-tendent le Programme 2030¹⁴.

27. Les plans-cadres de la nouvelle génération s'attaqueront aux causes multidimensionnelles de la pauvreté, des inégalités et de la discrimination, et chercheront à réduire les vulnérabilités des populations les plus marginalisées. Ils promouvront des arrangements de travail resserrés et la cohérence entre les différents programmes de développement, d'action humanitaire, de défense des droits de l'homme et de consolidation de la paix, en intégrant les principes de durabilité et de résilience, notamment avec des approches multidimensionnelles de

¹² La question de l'intégration des trois dimensions du développement durable grâce à l'articulation de l'aide au développement et de l'aide humanitaire est particulièrement importante dans le contexte de la région arabe, qui fait face à un niveau sans précédent de crises et de déplacements. La crise actuelle des réfugiés dans la région arabe offre un bon exemple du point où la jonction aide au développement-action humanitaire doit s'opérer.

¹³ Groupe des Nations Unies pour le développement, « Directives relatives au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement » (février 2017).

¹⁴ Dans la démarche d'intégration, d'accélération et d'appui aux politiques, l'intégration vise à sensibiliser les acteurs concernés et aider les gouvernements à intégrer le programme dans les plans, stratégies et budgets nationaux et infranationaux; « l'accélération » a pour but d'aider les gouvernements à accélérer les progrès vers des cibles multiples, à identifier les obstacles au progrès vers un certain nombre d'objectifs plus pertinents dans le contexte local; et « l'appui aux politiques » signifie que les équipes pluridisciplinaires et interinstitutions sont en mesure d'offrir aux pays un appui supplémentaires sur des questions spécifiques, tout en les aidant à renforcer les capacités institutionnelles.

la gestion des risques de catastrophe et des impacts climatiques, ainsi que la préservation des acquis du développement. Ils viseront également à forger des liens plus solides entre les contributions normatives et opérationnelles des Nations Unies et entre les dimensions locale, régionale et mondiale du programme de développement durable à l'horizon 2030¹⁵. En appliquant six approches de programmation synergiques, le système des Nations Unies sera en mesure de donner corps aux principes du Programme 2030, à savoir la programmation axée sur les résultats, le renforcement des capacités, la programmation tenant compte des risques, les articulations entre développement, aide humanitaire et consolidation de la paix, l'appui cohérent aux politiques et les partenariats.

28. Des analyses pays communes, rigoureuses, souples et d'initiative nationale (évaluation impartiale de la situation d'un pays par l'Organisation des Nations Unies), feront apparaître les risques multiples auxquels font face les pays, notamment les risques qui sont susceptibles d'entraîner des pertes économiques et des tensions politiques et de saper ou annuler les progrès vers les objectifs de développement durable. La prochaine génération de plans-cadres, qui fera fond sur les bilans communs de pays, permettra de promouvoir une approche mobilisant l'appui cohérent et coordonné de l'ensemble du système des Nations Unies au service de la préservation et de la consolidation de la paix dans les pays fragiles et touchés par un conflit, conformément à la résolution de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur la pérennisation de la paix.

Groupe des Nations Unies pour l'évaluation

29. En 2016, le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation a publié des directives révisées qui intègrent le programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les normes et règles appliquées par les évaluateurs travaillant dans le système des Nations Unies. La norme 1 dispose qu'au sein du système des Nations Unies, il incombe aux gestionnaires d'évaluation et aux évaluateurs de faire respecter et de promouvoir dans leurs pratiques d'évaluation les valeurs et principes auxquels les Nations Unies sont attachées. Ils doivent en particulier respecter et promouvoir les objectifs et les cibles définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 mais également y contribuer. Les évaluateurs sont tenus de posséder des compétences fondamentales, et notamment de connaître les objectifs de développement durable, entre autres règles¹⁶.

IV. Progrès initiaux de la mise en œuvre par le Secrétariat

Appui au niveau national

30. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a élaboré à l'usage de ses équipes une série de directives sur l'aide à apporter aux pays pour leurs rapports sur les objectifs de développement durable. Ce guide pratique, récemment adopté par le

¹⁵ À titre d'exemple, la CESAP élabore en 2017 un document d'orientation afin de garantir la cohérence des approches en matière de réduction des risques de catastrophe et de résilience dans six cadres d'action : Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030; Objectifs de développement durable; Accord de Paris sur les changements climatiques; Programme d'action pour l'humanité; Nouveau Programme pour les villes; Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

¹⁶ Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, Normes et règles d'évaluation, (juin 2016). Consultable à l'adresse www.uneval.org/document/detail/1914.

Groupe, souligne l'importance de l'appropriation nationale, ainsi que le rôle d'appui vital que le système des Nations Unies peut jouer pour que les examens pilotés par les pays soient rigoureux, inclusifs et participatifs. Les directives proposent des structures possibles pour les rapports nationaux sur les objectifs, donnent des indications sur les types de parties prenantes à mobiliser et les moyens d'obtenir leur participation et présentent une série d'approches analytiques qui pourraient contribuer à l'établissement des rapports pays. Ces approches incluent des analyses de tendance, des discussions de groupe, des analyses de pauvreté et d'impact, des analyses d'incidence des prestations et des microsimulations. Les directives proposent aussi des listes de contrôle et une liste des ressources disponibles pour faciliter l'établissement des rapports sur les objectifs de développement durable. Elles entendent accroître la responsabilité mutuelle, faciliter le dialogue politique, renforcer les capacités de surveillance des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et préconisent la communication efficace des réalisations du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

31. En outre, l'accompagnement initial des pays ayant commencé à appliquer de nouveaux PNUAD en 2016 – avant même que les nouvelles directives du Plan-cadre aient été officiellement approuvées – a donné des résultats positifs. Ces plans-cadres font apparaître une concentration plus étroite sur des priorités stratégiques moins nombreuses; un accent plus précis sur le programme normatif, l'appui à la qualité de la collecte de données; du suivi et des rapports; et le recours plus fréquent à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire. Les États Membres choisissent aussi des PNUAD plurinationaux s'il le faut et favorisent ainsi les engagements multipartites plus larges.

Appui au niveau régional

32. Les commissions régionales des Nations Unies ont pris des mesures pour accentuer l'intégration et harmoniser les programmes et procédures avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment par le biais du mécanisme de coordination régionale, qui renforce la collaboration interinstitutions et garantit la cohérence des politiques et programmes des Nations Unies au niveau régional. Les activités d'appui à l'exécution du Programme 2030 ont été intégrées dans les programmes de travail des commissions régionales et mobilisent des travaux d'analyse, des capacités renforcées, la coopération technique et les processus intergouvernementaux¹⁷. Des résultats tangibles ont été obtenus en organisant des activités transectorielles au niveau des régions et en créant des groupes intergouvernementaux communs¹⁸. Dans une récente déclaration de collaboration, le Groupe des Nations Unies pour le développement et les commissions régionales ont mis l'accent sur le rôle des commissions régionales dans l'appui à la mise en œuvre du Programme et l'importance des institutions régionales en tant que passerelles entre les niveaux mondial et national¹⁹.

¹⁷ Par exemple, le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (programme conjoint de la CEE et de l'OMS)

¹⁸ Des exemples dans la région de la CEE, notamment l'Équipe spéciale conjointe sur les statistiques et les indicateurs de l'environnement et l'Équipe spéciale conjointe sur les normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments dans la région de la CEE, les examens sectoriels dans les pays (par exemple, les études de performance environnementale, les monographies nationales sur le logement et l'aménagement du territoire et des examens de performance en matière d'innovation) et d'élaborer des politiques intersectorielles et initiatives (par exemple, le cadre stratégique paneuropéen d'écologisation de l'économie).

¹⁹ Voir www.regionalcommissions.org/RCSandPost2015.pdf.

33. En outre, les forums régionaux sur le développement durable servent de plateformes pour le suivi et l'examen du Programme 2030 et d'autres programmes mondiaux de développement. Ils favorisent l'apprentissage par les pairs et l'échange de données d'expérience et mobilisent des contributions régionales cohérentes au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Ils offrent aussi un espace d'identification des tendances régionales, d'évaluation des progrès accomplis dans les pays en matière d'adoption de stratégies de durabilité, et d'élaboration de programmes régionaux pour la réalisation des objectifs de développement durable. En outre, les commissions régionales produisent un rapport d'activité annuel sur la réalisation des objectifs de développement durable, avec des contributions d'autres entités des Nations Unies, à l'intention des instances régionales sur le développement durable.

Appui du Siège

34. Les entités du Secrétariat de l'ONU au Siège offrent elles aussi un appui technique aux États Membres qui en font la demande, en tirant parti de leurs compétences et de leur connaissance du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et en insistant sur l'intégration et les processus de mise en œuvre. Ainsi, le Département des affaires économiques et sociales assure le service du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui est la plate-forme centrale du suivi et de l'examen du Programme 2030. Par son processus d'examen des progrès accomplis, le Forum encourage l'échange de bonnes pratiques et les débats d'idées et aide ainsi à faire avancer la réalisation des objectifs de développement durable et à traiter les questions émergentes tout en resserrant l'interface science-politiques.

35. Le Département des affaires économiques et sociales travaille en étroite collaboration avec le Président et le Bureau du Conseil économique et social pour appuyer le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, avec notamment des initiatives novatrices d'élaboration d'un programme encourageant l'apprentissage mutuel. Le thème du Forum pour 2017, « Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation », est très proche de celui de la session du Conseil économique et social, intitulé « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, en promouvant le développement durable, en créant des débouchés et en s'attaquant aux problèmes connexes ».

36. L'un des éléments phares du Forum politique est la présentation des examens nationaux volontaires. Les États Membres sont invités à procéder à des examens nationaux volontaires en vue de promouvoir la mise en œuvre du Programme 2030, notamment par le renforcement des arrangements institutionnels, de la planification stratégique et en définitive de la capacité de mise en œuvre. Il est précisé dans le Programme que les examens nationaux seront pilotés par les États et couvriront les pays développés et les pays en développement ainsi que les organismes des Nations Unies concernés et d'autres parties prenantes, dont la société civile et le secteur privé. Le Programme indique que les examens donneront une plateforme pour les partenariats²⁰.

37. Le Département des affaires économiques et sociales accompagne la préparation des examens nationaux volontaires de diverses manières, notamment en organisant une série d'ateliers dans lesquels les pays font connaître leurs stratégies, leurs difficultés et leurs premiers succès. Ceux qui engagent des examens sont encouragés à adopter une approche globale axée sur l'imbrication de la vision

²⁰ voir <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>.

mondiale du développement durable et des priorités locales et nationales. Les ateliers sont conçus pour optimiser la communication et l'échange de données d'expérience et d'enseignements entre les pays d'examen national volontaire pour une année donnée (ainsi que pour faciliter les échanges entre les pays d'examen d'une année donnée et ceux de l'année suivante)

38. Le Département des affaires économiques et sociales et les commissions régionales des Nations Unies collaborent à la préparation des ateliers régionaux dans lesquels les pays d'examen national volontaire étudient les difficultés et les perspectives propres à la région et réfléchissent aux meilleures stratégies à suivre pour mobiliser les grands groupes, les autres parties prenantes et les partenaires régionaux non onusiens. Ces ateliers sont des occasions de soutien mutuel et d'apprentissage pour les pays d'examen national et les organismes du système des Nations Unies. Les examens nationaux volontaires et les ateliers régionaux apportent d'importantes contributions de fond au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

39. Les États Membres ont également demandé au système des Nations Unies de fournir des contributions de fond supplémentaires sous la forme de deux rapports – le rapport d'étape du Secrétaire général sur les objectifs de développement durable et le rapport mondial sur le développement durable. Le rapport d'étape rend compte des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable et son schéma reflète le caractère intégré du Programme. Le rapport mondial sur le développement durable est aux yeux des États Membres une « évaluation des évaluations » indépendante conçue pour renforcer l'interface science-politiques au profit du développement durable. Le Forum politique de haut niveau pour le développement a annoncé dans sa Déclaration ministérielle de 2016 que les États Membres avaient décidé que le rapport d'étape serait établi par un groupe indépendant de 15 scientifiques représentant toutes les disciplines concernées et équilibré sur le plan régional et en termes de parité. Le Groupe, dont les membres ont été nommés par le Secrétaire général, a commencé ses travaux, avec l'appui d'une équipe spéciale des Nations Unies composée de la CNUCED, du PNUE, du PNUD, de la Banque mondiale, de l'UNESCO et du Secrétariat de l'ONU. Il s'est réuni pour la première fois en février 2017 pour expliquer aux États Membres la manière dont il allait procéder et il insisté sur le caractère intégré du Programme 2030, et par conséquent du rapport d'étape du Secrétaire général sur le développement durable. Le rapport devrait paraître en juin 2019, date à laquelle le Forum se réunira sous les auspices de l'Assemblée générale.

40. D'autres instances appuient l'exécution du Programme 2030. Dans le cadre de ses activités de secrétariat du Forum de coopération pour le développement, le Département des affaires économiques et sociales a lancé de nouveaux travaux d'analyse et de participation multipartite autour d'une coopération efficace pour le développement afin de faciliter l'intégration plus poussée des politiques et programmes requise par les objectifs de développement durable. Le Forum facilitera également les partenariats intersectoriels inclusifs et renforcera les capacités de mise en place de politiques cohérentes de développement durable, notamment par de meilleures articulations entre coopération pour le développement et aide humanitaire et en encourageant des investissements systématiques dans le renforcement de la résilience des pays et des collectivités (voir [E/2016/65](#)).

41. Ces travaux ont inspiré le contenu des recommandations énergiques issues de la réunion de haut niveau 2016 du Forum de coopération pour le développement sur la manière dont la coopération pour le développement peut appuyer une conception nouvelle de l'action à engager pour atteindre les objectifs de développement durable, non plus des approches sectorielles mais une approche intégrée; non plus

une approche par le seul Gouvernement mais des approches mobilisant l'ensemble du Gouvernement et de la société; non plus le développement mesuré seulement en termes de revenu ou de croissance mais un développement tenant compte des multiples dimensions de la pauvreté, de la durabilité et de l'inclusivité; et une approche non plus par le seul financement mais par des partenariats plus larges et la participation effective de toutes les parties prenantes²¹.

42. Le Programme d'action d'Addis-Abeba a chargé un certain nombre de dispositifs et mécanismes de faire avancer l'objectif de développement durable. Le Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement est conçu pour évaluer les progrès, identifier les obstacles, les difficultés et les enseignements des moyens de mise en œuvre du programme 2030 et du suivi et du bilan du financement pour le développement. Le Programme d'action d'Addis-Abeba a créé une instance mondiale dédiée aux infrastructures pour répondre à la nécessité primordiale de corriger au préalable les déficits d'infrastructure avant de pouvoir progresser vers les objectifs de développement durable. En outre, le Programme d'Action d'Addis-Abeba et le Programme 2030 préconisent l'un et l'autre un mécanisme de facilitation de la technologie pour appuyer la réalisation des objectifs de développement durable avec des partenariats multipartites et des travaux conjoints, en y associant les États Membres, la société civile, le secteur privé, les milieux scientifiques, les entités du système des Nations Unies et d'autres parties prenantes. L'une des composantes du mécanisme de facilitation est le forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable. Les délibérations de toutes ces instances partent du principe selon lequel une approche intégrée embrassant les trois dimensions du développement durable sera capitale.

Intégrer le développement durable dans la gestion des opérations et des installations de l'ONU

43. Dans sa résolution 71/228, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un plan d'action visant à intégrer des pratiques de développement durable dans les opérations et installations du Secrétariat de l'ONU de manière que l'Organisation n'ait plus d'impact négatif sur le climat d'ici à 2020, si possible. Le Secrétariat a élaboré le Plan d'action demandé, qui sera présenté à l'Assemblée générale d'ici la fin de sa soixante et onzième session.

44. Le Groupe de la gestion de l'environnement continue d'appuyer l'intégration plus poussée de la notion de viabilité dans la gestion et les opérations du système des Nations Unies. Il fait appel à un processus consultatif interinstitutions pour renforcer la viabilité environnementale et sociale du système (processus de durabilité environnementale et sociale), à des fins de sensibilisation et d'échange des connaissances sur les liens entre objectifs de développement durable et viabilité des opérations des Nations Unies. Le cadre pour la promotion de la durabilité environnementale et sociale au sein du système des Nations Unies a été mis à l'essai dans sept organismes, ce qui a donné lieu à un rapport de synthèse et des recommandations sur la manière de mieux appuyer le dispositif. Les enseignements tirés dans la phase pilote serviront à produire un guide d'application révisé et à

²¹ Consultable à l'adresse www.un.org/ecosoc/sites/www.un.org.ecosoc/files/files/en/qcpr/qcpr-2016-hq-agency-survey-report.pdf.

éclairer les liens entre le cadre et la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030²².

45. Le système des Nations Unies a également appris à mieux tenir compte des considérations de développement durable dans la gestion des installations et des opérations²³. En 2015, une feuille de route pour la neutralité climatique d'ici à 2020 a été approuvée par le Conseil des chefs de secrétariat. Elle engage tous les organismes du système des Nations Unies à continuer de mesurer, réduire et compenser leurs émissions de gaz à effet de serre et d'intégrer les facteurs environnementaux dans la planification des installations et des opérations. L'unité « ONU durable » du Groupe de la gestion de l'environnement est chargée de ces activités.

46. Les progrès réalisés à l'échelle du système dans ce domaine ont été rendus publics en novembre 2016 dans le rapport annuel intitulé « Du Bleu au vert », qui chiffre les émissions de gaz à effet de serre de 66 entités des Nations Unies et contient pour la première fois des données sur l'activité de gestion des déchets de 44 entités²⁴. Le rapport met en évidence une croissance positive en termes d'approche systématique de la gestion de l'environnement : plus de 25 entités des Nations Unies ont une stratégie de réduction des émissions ou sont en train de mettre en œuvre un système de gestion de l'environnement pour les installations et les opérations. L'utilisation rationnelle de l'énergie, la gestion des déchets, la rationalisation des déplacements et la sensibilisation du personnel sont les thèmes les plus souvent présents dans ces stratégies. Seuls quelques organismes ont défini des objectifs de réduction des émissions clairs et quantifiables, mais 32 compensent leurs émissions existantes en achetant des unités de réduction certifiée des émissions au titre du mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto.

47. L'intégration des considérations de développement durable n'est pas seulement limitée aux opérations internes et aux installations; elle s'étend également à la programmation. Les partenariats (par exemple le Groupe conjoint de l'environnement PNUE/Bureau de la Coordination des affaires humanitaires) renforcent l'intégration des considérations de viabilité dans les programmes et les opérations humanitaires.

V. Conclusion

48. Le programme de développement durable à l'horizon 2030 est sans précédent par son approche intégrée et ses ambitions pour l'humanité, la planète, la prospérité, la paix, les partenariats et les États Membres, et il a rallié derrière lui tout le système des Nations Unies qui reconnaît en lui la force motrice de l'ensemble des les activités et plans de développement. Bien que les entités du système des Nations Unies pour le développement prennent individuellement des mesures importantes pour intégrer le Programme 2030 dans leurs travaux et leurs instruments de programmation, il importe de renforcer l'approche des objectifs de développement durable à l'échelle du système, conformément à la résolution sur l'examen

²² Consultable à l'adresse <https://unemg.org/consultative-processes/environmental-and-social-sustainability>.

²³ Dans ses résolutions 66/288 et 67/226, l'Assemblée générale a engagé le système des Nations Unies à améliorer la gestion des installations et des opérations, en tenant compte des pratiques de développement durable, en s'appuyant sur les efforts existants et en encourageant la maîtrise des coûts, conformément aux cadres législatifs, y compris les règles et règlements financiers, tout en maintenant le principe de responsabilité à l'égard des États Membres.

²⁴ Voir www.greeningtheblue.org/what-the-un-is-doing/united-nations-system.

quadriennal complet. Si les mandats et les projets peuvent être assez facilement alignés avec les objectifs de développement durable sur le papier, produire un impact réel et trouver des moyens de mesurer l'impact à l'échelle du système reste problématique. Pour avancer, nous devons d'abord nous engager à maintenir sans relâche le cap sur le suivi et l'examen des objectifs de développement durable, la qualité de nos partenariats et les résultats obtenus en termes de développement durable.
